

Valençay, le 1 Septembre 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAYS DE
VALENCAY
4 RUE DE TOURNEBRIDE
36600 VALENCAY
TÉLÉPHONE : 02 54 00 18 41
MÉL. : t036029@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
9H à 12H et de 13H30 à 15H30 – fermé le
lundi Matin et le vendredi Après Midi
Réception : Avec ou sans RDV
Affaire suivie par : Sylvain COLAS
Téléphone : 02 54 00 18 41
Réf :

Objet : Délégation de signature.

Le comptable, responsable de la trésorerie du pays de Valençay.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Néant

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
PERRIN Roselyne	Contrôleur	1 000,00 €	10 mois	10 000,00 €
MONNIER Fabienne	Agent administratif principal	1 000,00 €	10 mois	10 000,00 €
BOTTOSSO Franck	Contrôleur	1000,00 €	10 mois	10 000,00 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'indre...

A Valençay..., le 1^{er} Septembre 2015

Le comptable,



Sylvain COLAS